

# Dépistage néonatal de la fibrose kystique

## Information sur le test à la sueur

Ce feuillet s'adresse aux parents d'un enfant dont le test de dépistage de la fibrose kystique est anormal. Un test de dépistage anormal ne veut pas dire que l'enfant est atteint de la fibrose kystique, mais il indique qu'un examen plus poussé est nécessaire, c'est-à-dire le **test à la sueur**.

L'infirmière du programme de dépistage vous a informé du résultat anormal du test de dépistage et que votre bébé doit être vu au centre de référence pour un test à la sueur. Ce test permet de savoir si l'enfant est atteint ou non de la fibrose kystique. D'autres examens sont rarement nécessaires pour savoir si la maladie est bien présente.

### Déroulement du test à la sueur

Le test à la sueur est un examen sans douleur d'une durée d'environ 30 minutes. Il permet de recueillir une petite quantité de sueur de votre enfant afin d'y mesurer la concentration de sel. La concentration de sel est plus élevée dans la sueur des personnes atteintes de fibrose kystique.

Le résultat de l'examen sera disponible dans les heures qui suivent le prélèvement.

Le même jour, vous pourrez rencontrer un membre de l'équipe qui se consacre à la fibrose kystique. Cette personne pourra répondre à vos questions sur cet examen. Après l'obtention du résultat, ce même professionnel vous en expliquera la signification.

### La fibrose kystique

La fibrose kystique est une maladie génétique qui atteint principalement le système respiratoire et le système digestif. Un enfant atteint de fibrose kystique a hérité de deux gènes défectueux de la fibrose kystique, soit un de chaque parent.

Aucun traitement ne permet de guérir la maladie, mais plusieurs gestes comme la prise de vitamines, la prise d'antibiotiques et un suivi médical régulier peuvent améliorer la qualité et l'espérance de vie des personnes atteintes. Le dépistage permet d'entreprendre ces mesures dès les premières semaines de vie de l'enfant, mettant ainsi toutes les chances de son côté.

### Pour plus d'information :

Vous pouvez consulter le site : [Quebec.ca/depistage](http://Quebec.ca/depistage).